

## LA PRESIDENCE

Dossier traité par le Secrétariat des Organes statutaires

R. TROTTA  
Conseillère à la Direction générale f.f.  
Tél. : 04/321.66.72  
email : [rosa.trotta@chrcitadelle.be](mailto:rosa.trotta@chrcitadelle.be)

S. VAN BOVEN  
Chef de bureau administratif f.f.  
Tél. : 04/321.66.75  
email : [sabine.vanboven@chrcitadelle.be](mailto:sabine.vanboven@chrcitadelle.be)

Liège, le 21 mai 2021

### AUX COMMUNES ASSOCIEES

Cher Associé,

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de notre Association intercommunale se déroulera le

**VENDREDI 25 JUIN 2021 A 10 heures au siège social du CHR DE LA CITADELLE.**

*En raison des circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du coronavirus et conformément au décret wallon du 1<sup>er</sup> avril 2021, cette assemblée générale se tiendra, sous réserve de toutes autres mesures de prévention plus strictes imposées, sans ouverture au public, avec une présence physique des membres strictement limitée et un bureau restreint au Président du Conseil d'administration, à la secrétaire des organes statutaires et à un scrutateur.*

L'**ORDRE DU JOUR** est le suivant :

1. Remplacement d'Administrateurs (Annexe)
2. Rapport de rémunération 2020 du Conseil d'administration (Annexe)
3. Rapport annuel 2020 du Conseil d'administration (Annexe)
4. Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes, le bilan 2020 et le projet de répartition des résultats (Annexe)
5. Rapport spécifique sur les prises de participation (Annexe)
6. Rapport du Réviseur (Annexe)
7. Approbation des comptes 2020 et du projet de répartition des résultats (Annexe)
8. Décharge aux Administrateurs (Annexe)
9. Décharge au réviseur (Annexe)
10. Réseau hospitalier clinique locorégional : « ELIPSE, Réseau hospitalier universitaire » (Annexe)

#### **QUESTIONS PREALABLES PAR ECRIT**

En tant qu'associé, vous disposez de la possibilité de poser vos questions, par écrit, au Directeur général avant le **14 juin 2021 à 12h au plus tard**. Elles recevront une réponse écrite.

Les citoyens pourront également poser leur question par écrit au Directeur général avant cette même date.

Envoi à : [rosa.trotta@chrcitadelle.be](mailto:rosa.trotta@chrcitadelle.be) / avec copie à [sabine.vanboven@chrcitadelle.be](mailto:sabine.vanboven@chrcitadelle.be)

#### **VOTE PREALABLE PAR ECRIT**

Nous attirons votre attention sur l'importance de **délibérer** sur chaque point à l'ordre du jour avec mandat impératif et de transmettre votre vote sans délai, par écrit, **pour le 24 juin 2021 à 12h au plus tard** (Envoi à : [rosa.trotta@chrcitadelle.be](mailto:rosa.trotta@chrcitadelle.be) / avec copie à [sabine.vanboven@chrcitadelle.be](mailto:sabine.vanboven@chrcitadelle.be)).

La **délibération de votre Conseil communal doit absolument contenir** :

- l'expression des **votes pour chaque point à l'ordre du jour** qui seront repris pour le calcul du quorum et du vote ;
- la mention expresse, sous réserve d'autres mesures de prévention plus strictes, **si l'associé souhaite - ou non - être présent à l'assemblée générale. Dans l'affirmative, la représentation est strictement limitée à un seul délégué dont les coordonnées doivent être indiquées impérativement dans la délibération et qui devra alors être présent.**

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de croire, Cher Associé, à l'assurance de notre considération distinguée.

  
Jean-Pierre HUPKENS  
Président du Conseil d'administration